

**TRAITÉ DU FLEUVE COLUMBIA PROGRAMME SPÉCIAL DE MISE EN
OEUVRE DU RÉSERVOIR DUNCAN, PÉRIODE DU 30 AVRIL 1967 AU
31 MARS 1968.**

1. Introduction

Il est prévu que les barrages-déversoirs du projet Duncan seront fermés le ou vers le 30 avril 1967; néanmoins, avant la pleine utilisation du réservoir aux fins de l'exploitation de l'énergie hydro-électrique, le 1^{er} avril 1968, en conformité de l'article A (1) (a) de l'Annexe touchant les conditions de vente, une période de remplissage d'essai est nécessaire, pour permettre une adaptation satisfaisante du barrage à la pression croissante de l'eau et pour assurer le parfait fonctionnement des barrières régulatrices et des autres structures et ouvrages hydrauliques. L'exécution de ce programme spécial de mise en oeuvre comporte la fermeture des barrages-déversoirs du projet Duncan, au commencement de la période de remplissage d'essai du réservoir.

2. La part du Canada

Le but de ce programme spécial de mise en oeuvre, c'est la reconnaissance des avantages énergétiques d'aval qu'on peut tirer des usines américaines, en exploitant le réservoir Duncan durant la période du 30 avril 1967 au 31 mars 1968. Il établit également les critères qui régiront l'exploitation du projet et la livraison à l'organisme canadien de la part canadienne du potentiel énergétique d'aval américain du réservoir Duncan, part qui est fixée, d'un commun accord, à 34,770 mégawatts-jour d'énergie livrés à Blaine, Washington (moyenne de 100 mégawatts, moins 5 p. 100 de pertes en cours de transport, calcul fondé sur la disponibilité de 1.4 million de pieds-acre, capacité utile du réservoir Duncan le 31 juillet 1967). Le rendement en énergie hydro-électrique dont il est ici question, se limite au rendement énergétique, puisque le débit utilisable n'est pas déterminé avec certitude.

3. Remplissage d'essai du réservoir Duncan

C'est l'organisme canadien qui dirigera le remplissage d'essai du réservoir Duncan. Cependant, s'il faut des libérations d'énergie qui dépassent le minimum, pour faire face aux exigences de charge des États-Unis, après la pleine utilisation des ressources hydro-électriques de ce pays, compte tenu des courbes d'intensité, l'organisme canadien agréera les demandes des États-Unis de transmettre un flux qui ne dépassera pas l'afflux parvenant au réservoir Duncan.

4. Livraison anticipée

A compter du 1^{er} avril 1967 et jusqu'au 31 juillet 1967, l'organisme américain livrera par anticipation à l'organisme canadien 11,590 mégawatts-jour d'énergie, dont la livraison se fera en tranches hebdomadaires uniformes. On peut couper court à cette livraison par anticipation, si le Canada le requiert, mais alors l'énergie à laquelle on aura reconcène sera pas livrée par la suite. Les détails du mode de livraison sont exposés à l'alinéa 10 qui suit.

5. Redressement de la part du Canada

Le 1^{er} août 1967, on procédera au redressement de la part du Canada en multipliant les 34,700 mégawatts-jour pré-estimés par le rapport que la quantité d'eau utilisable, en pieds-acre, effectivement contenue dans le réservoir